

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

▪ **Une prévalence des incapacités moins élevée, particulièrement chez les aînés**

En 1998, 13 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 10 % chez les 15 à 64 ans et de 30 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des aînés de la région est inférieur à celui des aînés de l'ensemble du Québec (30 % c.¹ 42 %).

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes sur le plan régional sont celles liées à la mobilité (7 %), à l'agilité (6 %), à l'audition (3,6 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (3,1 %).

Près de 63 % de la population ayant une incapacité dans la région présente une incapacité légère et 37 %, une incapacité modérée ou grave (c. respectivement 61 % et 39 % au Québec).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de celle-ci sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, près de 53 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (modérée ou forte pour 35 % d'entre elles et légère pour 17 %) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 30 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 17 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. À titre comparatif, dans l'ensemble du Québec, 45 % des personnes avec incapacité vivent une situation de dépendance (modérée ou forte pour 21 % et légère pour 24 %), 35 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans l'activité principale ou dans d'autres activités et 20 % ne sont pas désavantagées.

Dans la région, près de 65 % des femmes avec incapacité vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 41 % des hommes. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 67 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 45 % des personnes de 15 à 64 ans. En fait, environ 40 % des hommes et des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception plus négative de l'état de santé physique et mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 46 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est nettement plus élevé que la proportion observée au Québec, c'est-à-dire 36 %. C'est parmi les aînés

qu'on observe la proportion la plus élevée, avec 56 % (c. 40 % au Québec). Dans la population sans incapacité, seulement 9 % évaluent négativement leur état de santé physique (c. 6 % au Québec).

Par ailleurs, 20 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. Seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région et du Québec considèrent ainsi leur santé mentale.

- ***Et autant de détresse psychologique que dans l'ensemble du Québec***

Environ 28 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique, ce qui est similaire à la proportion observée au Québec. Cette proportion est de 19 % chez les personnes sans incapacité de la région (c. 18 % au Québec). Signalons toutefois que la détresse psychologique touche davantage les femmes avec incapacité de la région chez qui 37 % se classent au niveau élevé de cet indice (c. 31 % au Québec et c. 19 % chez les hommes de la région).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone***

Dans la région, 72 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 19 % connaissent le français et l'anglais alors que 9 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 0,4 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil de la région diverge de celui de l'ensemble du Québec où 60 % des personnes ayant des incapacités ne connaissent que le français, 30 % connaissent le français et l'anglais alors que 8 % ne connaissent que l'anglais et 2,3 %, ni le français ni l'anglais.

Seulement 1,1 % des personnes avec incapacité de la région possèdent un statut d'immigrant en comparaison de 11 % au Québec. De plus, 17 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

▪ ***Un revenu total moyen inférieur dans la région***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (10 553 \$ c. 12 696 \$) que chez les hommes (13 960 \$ c. 17 758 \$). Il faut cependant souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (15 220 \$ c. 10 553 \$) que pour les hommes (23 730 \$ c. 13 960 \$). Notons également que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 76 % de celui des hommes avec incapacité.

▪ ***Plus des deux tiers du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Plus des deux tiers du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² (69 %), ce qui est nettement supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, soit 52 %. L'autre tiers provient de revenus d'emploi (21 % c. 29 % au Québec) ou d'autres revenus (10 % c. 19 %). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (68 %).

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Plus de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre, particulièrement les femmes et les aînés***

La population avec incapacité compte une proportion beaucoup plus élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que celle de l'ensemble du Québec (44 % c. 30 %). Cette pauvreté touche davantage les femmes (51 %) et les personnes de 65 ans et plus (50 %) avec incapacité alors qu'au Québec, les taux sont respectivement de 32 % et 29 %. À titre comparatif, c'est 24 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

Près de 71 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 63 %. Chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 46 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation (74 % c. 67 %), tout comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Moins souvent sous le seuil de faible revenu...***

La proportion de personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu est moins importante dans la région que dans l'ensemble du Québec (35 % c. 41 %). Cette proportion n'est que de 18 % chez les personnes sans incapacité.

- ***Mais plus nombreuses à se considérer pauvres***

Près de la moitié des personnes avec incapacité (48 %) se considèrent pauvres ou très pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge. Cette proportion est nettement plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). Il est nécessaire de souligner, de plus, que c'est chez les 15 à 64 ans de même que chez les femmes qu'on retrouve le plus de personnes avec incapacité se considérant pauvres ou très pauvres, avec des taux respectifs de 52 % et 51 % (c. 44 % et 38 % au Québec). La perception de la situation financière est moins négative chez les personnes sans incapacité alors que 35 % s'estiment pauvres ou très pauvres. Cette dernière proportion est néanmoins supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 23 %.

Enfin, 58 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus (c. 61 % au Québec). Cette proportion est de 54 % chez les personnes sans incapacité de la région et de 48 % chez celles de l'ensemble du Québec.

- ***Une moins grande insécurité alimentaire que dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 8 % des personnes ayant une incapacité vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec. Seulement 6 % des personnes sans incapacité sont dans la même situation (c. 7 % au Québec).

- ***Plus de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Près de 44 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que celles ayant une incapacité légère (48 % c. 41 %), tout comme dans l'ensemble du Québec (52 % c. 32 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par celle-ci (44 %), seulement 11 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (c. 15 % au Québec). D'ailleurs, seulement le quart des personnes ayant une incapacité (25 %) bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Enfin, 17 % des personnes reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est plus élevé que le taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère (26 % c. 12 %), tout comme dans l'ensemble du Québec (22 % c. 9 %).

Soulignons pour terminer que, tout comme dans l'ensemble du Québec, 92 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (60 %), parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (47 %) ou encore, parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (43 %)

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Moins de solitude et d'isolement***

La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec (15 % c. 24 %). Toutefois, elles sont plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (15 % c. 6 %).

La population ayant une incapacité compte d'ailleurs plus de personnes mariées ou vivant en union de fait (58 % c. 54 % au Québec) mais autant de personnes veuves, séparées ou divorcées (25 % c. 26 %). Il n'en reste pas moins que, dans la région, les personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (25 % c. 10 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes sont moins nombreuses à être mariées ou à vivre en union de fait (54 % c. 61 %), mais plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (35 % c. 15 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont plus nombreuses que celles du Québec à avoir des enfants à la maison (33 % c. 24 %). Elles sont toutefois moins nombreuses que les femmes sans incapacité de la région à en avoir (33 % c. 49 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

▪ ***Un meilleur soutien social et une vie sociale considérée comme plus satisfaisante que dans l'ensemble du Québec***

Près de 21 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % au Québec). Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 16 % (c. 19 % au Québec). La situation est particulièrement préoccupante chez les personnes de 15 à 64 ans avec

incapacité où près de 30 % se situent au niveau faible de l'indice de soutien social, ce qui est similaire à la proportion observée au Québec (31 %).

D'autre part, 16 % des personnes avec incapacité sont insatisfaites de leur vie sociale en comparaison de 22 % au Québec. La même insatisfaction ne touche que 8 % des personnes sans incapacité de la région et 11 % de celles du Québec.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

▪ ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Près de 54 % des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes en comparaison de 50 % au Québec. Près de 95 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent (c. 90 % au Québec). Toutefois, 41 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle (c. 40 % au Québec).

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (66 % c. 42 %). Les personnes de 65 ans et plus le sont également plus que les 15 à 64 ans (68 % c. 45 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 22 % ont besoin d'aide personnelle, 40 % en ont besoin pour les tâches domestiques et 47 %, pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une

situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation plus élevé, notamment chez les hommes et les aînés***

En 1998, le tiers des personnes ayant une incapacité dans la région (33 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion légèrement supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à en utiliser au moins une (36 % c. 30 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 %, tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (41 % c. 29 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***Une proportion plus élevée de propriétaires que dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 69 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 19 % sont locataires et 11 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait très différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 44 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 46 % sont locataires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***14 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 4,9 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et 9 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Bref, au total, 14 % de ces personnes éprouvent de

la difficulté à quitter la demeure. Cette proportion est similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 13 %.

Parmi les personnes non confinées à la demeure, 10 % éprouvent de la difficulté à la quitter pour de courts trajets de moins de 80 km (c. 9 % au Québec) et 23 %, pour de longs trajets de 80 km et plus (c. 15 % au Québec). Par ailleurs, près de 47 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est inférieur à la proportion observée au Québec (51 %).

- ***Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail***

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (76 % c. 66 %), mais nettement moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (2,4 % c. 16 %). À titre comparatif, 84 % des personnes sans incapacité de la région utilisent l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail et seulement 0,6 %, le taxi ou le transport en commun.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus faible***

En 2000, 1 469 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 91 367 déplacements ont été effectués. Chaque personne a donc fait, en moyenne, 62 déplacements durant l'année, soit 1,2 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Parmi la clientèle ayant une déficience motrice ou organique, 26 % était ambulatoire (c. 30 % au Québec) et 30 % se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 %). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était plus nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que celle de l'ensemble du Québec (37 % c. 25 %). D'autre part, 19 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent 81 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde un peu plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 16 enfants handicapés étaient intégrés dans les services de garde, ce qui représente 0,87 % des 1 800 enfants qui les fréquentaient la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 2,0 % en 2001-2002, ce qui est plus élevé que la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,9 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Près de 67 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 33 % sont en classe spéciale. Au secondaire, c'est carrément l'inverse avec 67 % des élèves handicapés qui sont en classe spéciale alors que 33 % sont en classe régulière.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, moins nombreux à fréquenter l'école à temps plein que ceux de l'ensemble du Québec***

Près de 39 % des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 51 %. Ce taux est de 63 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 54 % des jeunes ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) ; cette proportion est de 31 % chez ceux sans incapacité.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, moins scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, 27 % ont moins de neuf ans de scolarité (c. 21 % au Québec), 61 % se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus faible (c. 46 %) et 39 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles (c. 52 %).

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que les personnes ne présentant pas d'incapacité : 27 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 17 % des personnes sans incapacité, 61 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 55 %, et 39 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 51 %.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

- ***Une proportion moins élevée de personnes en emploi que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 22 % des personnes ayant une incapacité sont en emploi (c. 28 % au Québec), 34 % sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 21 % tiennent maison (c. 19 % au Québec), 14 % sont sans emploi (c. 15 % au Québec) et 9 % sont aux études (c. 6 % au Québec).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

personnes ayant une incapacité sont, en proportion, deux fois moins nombreuses à être en emploi (22 % c. 52 %) et environ deux fois et demie plus nombreuses à être à la retraite (34 % c. 13 %).

- ***Plus de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 57 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail (c. 51 % au Québec), 36 % sont en emploi (c.43 %) et 7 % sont en chômage⁴ (c. 6 %).

- ***Près de la moitié des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 51 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 21 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % au Québec). Enfin, 28 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité, ce qui est identique à la proportion observée au Québec. Bref, dans la région, près de 49 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques de loisir beaucoup moins élevé que dans l'ensemble du Québec...***

Dans la région, 49 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Ce taux de pratique plus faible

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive) alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage).

s'observe tant chez les femmes (54 % c. 63 % au Québec) que chez les hommes (44 % c. 67 %) et tant chez les 15 à 64 ans (56 % c. 70 %) que chez les aînés (37 % c. 55 %).

Enfin, 29 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité sont, quant à elles, plus nombreuses que celles avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine dans la région (45 % c. 29 %), tout comme dans l'ensemble du Québec (41 % c. 31 %).

- ***Et un plus faible taux de pratique d'activités de loisir***

C'est environ 65 % des personnes ayant une incapacité qui pratiquent des activités de loisir autres que physiques, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Encore une fois, ce taux plus faible s'observe tant chez les femmes (67 % c. 73 % au Québec) que chez les hommes (62 % c. 72 %) et tant chez les 15 à 64 ans (67 % c. 77 %) que chez les aînés (61 % c. 64 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine montrent que la prévalence des incapacités y est plus faible, surtout chez les aînés. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des personnes avec incapacité est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes que chez les hommes. On y observe également une proportion plus élevée de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre ou qui se considèrent pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge. Toutefois, moins de personnes y vivent sous le seuil de faible revenu ou y vivent une situation d'insécurité alimentaire.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes avec et sans incapacité. De plus, il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation plus faible que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, plus de 50 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail bien que près de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité de la région vivent plus d'isolement que les hommes. Elles sont aussi plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca